

N° Pensionné : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|

Nom Prénom : _____

Année scolaire : |_|_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|_|

Adresse complète : _____

DEMANDE D'INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE FRAIS D'ÉTUDES (ICFE)

Votre conjoint ou concubin **est agent statutaire des Industries Electriques et Gazières (IEG)** et bénéficie de l'ICFE, vous n'avez pas à nous retourner cette demande.

Votre conjoint ou concubin n'est pas agent des IEG, bénéficie-t-il d'un avantage similaire à l'ICFE ?

Oui Non Dans l'affirmative, montant annuel (joindre une attestation) _____ €

A - ENFANT

Nom - Prénom : _____ Date de naissance : |_|_|_| / |_|_|_| / |_|_|_|_|_|_|

B - ETUDES

Diplôme préparé : _____ Durée du cursus : _____ (1)
(1) Nombre d'années d'études nécessaires à l'obtention du diplôme préparé

Etudes par alternance (joindre contrat de professionnalisation, d'apprentissage)

Études à l'étranger

Séjour faisant partie intégrante des études (fournir une attestation de l'établissement)

Stage à l'étranger (fournir l'attestation précisant les dates du stage)

Études par correspondance (joindre un document justifiant l'inscription, le contenu et la durée de la formation)

Nombre d'heures consacrées à la préparation et à la rédaction des devoirs hebdomadaires :heures

Formation de mise à niveau

Joindre dans tous les cas un certificat de scolarité et selon le cas le contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

IDENTIFICATION CNIEG

N° Pension	:	
Événement	:	PFEI
Pièce	:	ICFE

C - RESIDENCE DE L'ENFANT

A ne remplir que si l'enfant réside hors du foyer familial

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

D - TYPE DE LOGEMENT DE L'ENFANT

- Résidence des parents Logement appartenant aux parents ou loué au nom des parents
- Location privée au nom de l'enfant Colocation Résidence universitaire
- Hébergement à titre gratuit Internat gratuit Internat payant

Votre enfant bénéficie-t-il d'une aide au logement (ALS, APL) ? Oui Non

Si non, fournir l'attestation de rejet d'aide au logement délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales au nom de l'enfant.

E - BOURSE DE L'ENFANT

Bénéficie-t-il d'une bourse ? : Oui, montant annuel de la bourse _____ € Non

Si oui, précisez-nous vos frais (sans les centimes) :

- ⇒ fournitures scolaires (livres scolaires, petites fournitures, matériel pédagogique, fournitures techniques ...) _____ € (montant annuel)
- ⇒ frais d'inscription et de scolarité _____ € (montant annuel)
- ⇒ frais de logement (loyer, frais de résidence) _____ € (montant mensuel)
- ⇒ frais de repas (sur la base du tarif du restaurant universitaire) _____ € (montant mensuel)
- ⇒ frais de transport _____ € (montant mensuel)

F - RESSOURCES OU SITUATION DE L'ENFANT

Si l'enfant est dans une ou plusieurs situations suivantes, veuillez compléter ci-dessous

- Rémunéré dans le cadre de ses études Montant : _____ € (joindre un justificatif)
- Activité salariée Date de début du contrat : _____ (joindre le contrat de travail et un bulletin de salaire)
- Prêt(s) d'étude hors prêt bancaire (en contrepartie d'un engagement à servir) Montant _____ €
- Marié(e), en Concubinage ou Pacsé(e) Date de début de vie commune : _____
Le conjoint, le concubin ou le partenaire du Pacs, est-il (elle) salarié(e) ?
 Oui (joindre le bulletin de salaire) Non

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à la CNIEG tout changement modifiant cette déclaration et notamment les interruptions d'études.

Le _____

Signature obligatoire

La loi rend passible d'amendes et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L.114-13 du Code de la Sécurité Sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, et 441-7 du Code Pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. 583.3 du Code de la Sécurité Sociale). La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifié relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la CNIEG. Cette loi garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de son Directeur.